



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- ayant pris part au vote : 29
- procurations : 6

L'an deux mille vingt et le 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 23 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme KATY COLDER, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL), Mme NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à M. JOËL FEUILLERAT), Mme FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT)

Etaient absents excusés : Mme MICHELE CHAVE, M. ERWAN DANIEL, Mme ISABELLE SEROR, Mme CLAUDE RIERA

Mme KATY COLDER a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/04

Objet : Aménagement des espaces publics et des réseaux sur le secteur de La Violette : adoption d'une convention de fonds de concours avec Toulouse Métropole – solde

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2019-70 adoptée en séance du conseil municipal du 3 juillet 2019 relative au projet urbain partenarial (PUP).

Ce projet urbain partenarial (PUP) porte sur les aménagements des espaces publics et des réseaux sur le secteur de la Violette d'un montant de 4 330 000 euros TTC.

Par délibération du 10 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé la mise en place de ce projet urbain partenarial (PUP) financé par les constructeurs à hauteur de 3 246 364 euros TTC.

Cette délibération prévoyait par ailleurs le financement de 370 000 euros TTC soit sur l'enveloppe locale de voirie, soit par le biais de fonds de concours.

A ce jour, ce financement a été consommé à hauteur de 220 000 euros TTC par imputation sur l'enveloppe locale de voirie.

Il reste donc 150 000 euros TTC (125 394 euros TTC une fois déduit le FCTVA).

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le **31 JAN. 2020**

ID : 031-213105612-20200129-D2020_04-DE

Besner
Levaillant

Par délibération D2019-70, le conseil municipal a adopté le financement de ce montant via un fonds de concours afin de ne pas devoir remettre en cause les projets engagés sur l'enveloppe locale de voirie.

Les termes de la convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de L'Union ont été adoptés ainsi que le versement de fonds de concours par la commune de L'Union échelonné sur une période de deux ans soit en 2019 et en 2020 d'une part et d'autre part par une retenue sur l'attribution de compensation de 5 250 euros en 2019 et autant en 2020 correspondant aux frais de gestion.

Vu l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le versement du solde pour un montant de 62 697.00 € au titre de l'année 2020.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 62 697.00 € au titre de l'année 2020.

- Transmis le

- Affiché le

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

